



RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2026

En droit

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier annexé au présent rapport.

¹ RSJU 190.611

Table des matières

1. Introduction	3
2. Synthèse	4
3. Quotité d'impôt et taxes communales	7
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2.....	9
5. Résultats	10
6. Compte de résultats	16
7. Compte des investissements	18
8. Annexes au budget annuel.....	20
9. Proposition du Conseil communal.....	23
10. Approbation du budget.....	25

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

1) l'annualité :

l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;

2) la spécialité :

les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;

3) l'exhaustivité :

l'ensemble des charges et revenus attendus ainsi que des dépenses et recettes attendues doivent être inscrits dans le budget ; il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;

4) le produit brut :

les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;

5) la comparabilité :

les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;

6) la permanence :

les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;

7) la continuité :

les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la commune.

En application de l'article 16, alinéa 3 du décret concernant l'administration financière des communes² :

Le budget des comptes de résultats et des investissements, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps, avant le début de l'exercice qu'ils concernent.

² RSJU 190.611

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune modification

b) Les spécificités communales

Les comptes communaux sont répartis selon les périmètres analytiques suivants :

- L'administration générale
- L'approvisionnement en eau (7100)
- La gestion des déchets (7300)
- Les chemins de Muriaux (8120)
- Les chemins du Peuchapatte (8123)
- Les pâturages de Muriaux (8113)
- Les pâturages du Peuchapatte (8114)
- Les forêts (8200)

c) La quotité d'impôt prévue (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

La quotité d'impôt prévue pour 2026 reste inchangée à 1.60 points.

d) Les investissements et les projets importants

Les investissements nets prévus en 2026 se chiffrent à CHF 1'357'960.- et se répartissent comme suit :

- **Validés lors de précédentes assemblées communales : CHF 1'313'960.-**
 - Réhabilitation des dessertes agricoles, étape 2a (assemblée 2023)
Cerneux-Veusil dessous (CHF 313'600.-)
Les Ecarres (CHF 208'000.-)
 - Plus-value et options sur les dessertes agricoles (assemblée 2024)
Cerneux-Veusil dessous (CHF 61'400.-)
Les Ecarres (CHF 152'000.-)
 - Infrastructures Cerneux-Veusil Dessous et Ecarres
Eclairage public, internet (CHF 78'560.-)
Eau potable (CHF 63'900.-)
 - Assainissements énergétiques et rénovation bâtiment communal Muriaux (CHF 265'000.-)
 - Assainissement énergétique du bâtiment communal des Emibois (CHF 120'000.-)
 - Honoraires de direction des travaux pour les bâtiments communaux (CHF 21'500)
 - Mobilier archives (CHF 30'000.-)
- **A valider par l'assemblée communale du 10.12.2025 : CHF 44'000.-**
 - Rénovation de la cabane forestière au Cerneux-Veusil et de la place de pique-nique à Muriaux – (CHF 24'000.-)
 - Mise à jour du cadastre du réseau d'eau potable sur Géoportail – (CHF 20'000.-)

e) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Pour financer les investissements cités au point d) (y compris les montants engagés en 2025), deux financements externes validés par l'assemblée de décembre 2024 seront nécessaires :

- 1) CHF 1'000'000.- pour les projets faisant partie du financement spécial des Chemins de Muriaux ;
- 2) CHF 300'000.- pour les projets faisant partie du financement spécial de l'Approvisionnement en eau.

f) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Les capitaux propres varieraient de - CHF 203'999.- selon le budget 2026, pour s'établir à 7.1 MCHF.

Le détail des prélèvements/affectations aux fonds, et des impacts des résultats sur les fonds figure aux points 8.2.1 et 8.2.2.

g) Appréciation du Conseil communal

Le budget 2026 présenté respecte le principe de prudence, tout en se montrant ambitieux dans la maîtrise des coûts.

Tous les périmètres analytiques rattachés à un fonds de financement spécial présentent un résultat positif. Cela signifie qu'ils s'autofinancent, conformément aux exigences de MCH2.

Le conseil communal poursuit sa politique d'investissements visant à préserver le patrimoine, à développer la Commune et à maintenir son attractivité.

L'augmentation de certains coûts s'explique par plusieurs défis à relever à moyen terme :

- × Administration générale : assainissement énergétique et rénovation des bâtiments communaux, préparation à la future organisation du secrétariat communal, ainsi que gestion des archives.
- × Chemins Muriaux et Peuchapatte : poursuite de l'entretien courant et des travaux de réhabilitation des dessertes agricoles et des infrastructures dans les hameaux du Cerneux-Weusil dessous et des Ecarres.
- × Forêts : coûts élevés liés aux coupes sanitaires contre le bostryche, au reboisement et aux soins sylvicoles nécessaires pour favoriser le rajeunissement des forêts.

Enfin, en ce qui concerne le périmètre « Administration générale », l'excédent de charges prévu n'a qu'un impact limité sur les réserves communales : une diminution de CHF 20'081.– en 2026, soit 0,2 %. **Les réserves projetées à fin 2026 atteindraient ainsi CHF 7'102'600.–**, un niveau toujours supérieur à celui du 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la **Commune fait preuve de prudence** face au ralentissement économique et au risque de baisse des recettes fiscales, tout en restant très attentive aux charges transférées par la RCJU.

Le Conseil communal reste confiant et poursuit sa stratégie, sans apporter de changement à la quotité d'impôts ni aux taxes communales par rapport à 2025.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2026 est présenté avec une quotité d'impôt de :

1.60 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2026 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ + taxe de base, par tranche :

T1) Tranche jusqu'à 55 m ³ /an	3.30/m ³ + 265.00
T2) Tranche de 56 à 500 m ³ /an	3.20/m ³ + 275.00
T3) Tranche de 501 à 1'000 m ³ /an	3.05/m ³ + 340.00
T4) Tranche de 1'001 à 3'000 m ³ /an	2.90/m ³ + 475.00
T5) Tranche de 3'000 à 5'000 m ³ /an	2.75/m ³ + 885.00
T6) Tranche au-delà de 5'000 m ³ /an	2.65/m ³ + 1'560.00

Taxe spécifique selon art. 10 : min. résidences secondaires 400.- francs

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :

a) Taxe de raccordement	0.- francs
b) Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³	0.- francs
c) Taxe de base	0.- francs

3.2.3 Taxes des déchets :

a) Taxe de base par personne dès le 01.01. de la 23 ^{ème} année	65.- francs
b) Appartement de vacances	150.- francs
c) Résidences secondaires	250.- francs
d) Activités commerciales, une personne	70.- à 80.- francs
e) Activités industrielles et commerciales	300.- à 600.- francs
f) Hôtels, restaurants	500.- à 700.- francs
g) Accueil, bureaux	200.- francs
h) Colonies	200.- à 1'300.- francs

3.2.4 Taxes de séjour :

a) Taxe de séjour forfaitaire (résidence)	400.- francs
b) Taxe de séjour par unité locative (résidence)	0.- francs
c) Taxe de séjour forfaitaire (camping)	0.- francs
d) Taxe de séjour par caravane (camping)	0.- francs

3.2.5 Taxes inhumations :

a) Taxe d'inhumation	0.- francs
b) Taxe de concession	0.- francs
c) Taxe pour columbarium	0.- francs
d) Taxe de renouvellement de concession	0.- francs
e) Taxe pour nivellement (futur ou non)	0.- francs

3.2.6 Taxe immobilière :

a) Taxe immobilière	1.5 ‰
---------------------	-------

3.2.7 Taxe des eaux de surface :

a) Taxe des eaux de surface

0.00 %

3.2.8 Taxe cadastrale :

a) Taxe cadastrale

0.396 ‰

3.2.9 Autres taxes causales réglementaires :

a) Taxe des chiens

45.- francs

b) Entretien des chemins – Muriaux

40.- francs/ha

c) Taxe minimale entretien chemins – Muriaux

20.- francs

d) Entretien des chemins – Peuchapatte

20.- francs/ha

e) Taxe minimale entretien chemins – Peuchapatte

20.- francs

f) Encrannes aux pâturages – Muriaux

110.- francs

g) Ristourne Hoduflu – Muriaux

30.- francs/encra.

h) Encrannes aux pâturages – Peuchapatte

110.- francs

i) Tarif horaire, vacations, commissions, travaux divers

30.- francs

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2³

4.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 20'000.-. Au-delà de cette limite, elles sont inscrites dans le compte des investissements.

4.4 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

³ Modèle comptable harmonisé 2

5. Résultats

5.1 Vue d'ensemble⁴

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	- 183'918	- 145'870	9'456.-
900	Compte général	- 213'845	- 179'342	- 48'614.-
400	Impôts directs, personnes physiques	1'327'000	1'319'400	1'373'155.-
401	Impôts directs, personnes morales	42'000	44'000	52'530.-
4021	Impôts fonciers	157'700	152'900	157'100.-
5 ./ 6	Investissements nets	-1357'960	-1577'900	- 117'840.-

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	- 2'832'169
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2'654'974
	Résultat de l'activité d'exploitation	- 177'195
34	Charges financières	- 7'635
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	-7'635
	Résultat opérationnel	- 184'830
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	912
	Résultat extraordinaire	912
	Résultat total, compte de résultats	- 183'918

5.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	Budget 2026
690	Report au bilan des dépenses	- 2'254'960
590	Report au bilan des recettes	897'000
	Résultat du compte des investissements	- 1'357'960

⁴ Les montants sont exprimés en francs suisses. Le signe négatif est placé devant les charges / investissement. Les produits / subventions sont quant à eux présentés en positif.

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	Budget 2026
90	Clôture du compte de résultats	- 183'918
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	108'380
35 +	Attributions aux financements spéciaux	77'920
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	- 58'001
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	0
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	0
366 +	Amortissements des subventions des investissements	0
389 +	Attributions aux capitaux propres	0
4490 -	Revalorisation du patrimoine financier	0
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	- 40'000
	Autofinancement (Cash-flow)	- 100'383
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	- 1'357'960
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	- 1'458'343

Commentaires :

Le besoin d'autofinancement prévu au budget 2026, soit CHF 100'383.–, peut être intégralement **couvert par les liquidités de la Commune**, qui s'élèvent actuellement à environ 2,2 MCHF.

S'agissant des investissements, leur financement reposera sur deux crédits : l'un de CHF 1'000'000.– pour les projets de réhabilitation des Chemins de Muriaux, et l'autre de CHF 300'000. – pour les projets liés aux infrastructures pour l'approvisionnement en eau.

Ce financement avait été validé lors de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2024 pour un montant supérieur, soit 1.5 Mchf.

Le reste des investissements sera couvert par les liquidités disponibles.

5.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (7100) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 277'974
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	280'400
	Résultat de l'activité d'exploitation	2'426
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	2'426
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	2'426

Commentaires :

Les charges d'exploitation liées à l'approvisionnement en eau sont actuellement stables. Leur répartition – hors dotation à la réserve – se présente comme suit : environ 55 % sont liés à l'achat d'eau auprès du SEF, tandis que le reste se compose de l'entretien du réseau (28 %), des ressources humaines nécessaires à la gestion (13 %) et des amortissements (4 %), en légère hausse en raison de la mise en service des nouvelles infrastructures du Cerneux-Veusil dessous et des Écarres.

Les produits proviennent exclusivement des taxes perçues sur l'approvisionnement en eau.

Les ajustements de taxes approuvés par l'Assemblée communale dans le cadre du nouveau règlement permettent d'alimenter le fonds pour l'approvisionnement en eau à hauteur de CHF 77'920.–, ce qui correspond à un taux de maintien de valeur de 60 %. Le fonds atteindrait ainsi environ CHF 408'854.–.

Le Conseil communal respecte donc les nouvelles exigences légales cantonales, qui imposent d'anticiper financièrement les futurs travaux importants de rénovation du réseau d'eau.

5.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (7300) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 69'876
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	75'000
	Résultat de l'activité d'exploitation	5'124
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	5'124
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	5'124

Commentaires :

La commune de Muriaux a intégré le système Prox'iti pour l'évacuation des déchets encombrants. Le coût estimé à CHF 12'000.– permet désormais de se dispenser de l'évacuation traditionnelle des encombrants. L'économie générée ne pouvant être évaluée avec précision, les charges budgétées pour 2026 n'ont pas été ajustées ; toutefois, 83 % du coût de Prox'iti (soit CHF 10'000.–) est couvert par un prélèvement sur le fonds des déchets. Il est toutefois attendu qu'au cours de l'exercice 2026, les économies réalisées compensent entièrement le coût du dispositif, rendant ainsi inutile le recours au fonds.

Les charges d'exploitation liées à la gestion des déchets demeurent stables :

- 53 % des dépenses concernent directement l'élimination des déchets (transport, incinération ou recyclage) ;
- 11 % correspondent aux taxes cantonales ;
- 24 % proviennent de l'entretien des éco-points.

Le solde des coûts est lié aux ressources humaines affectées à cette activité.

Les produits proviennent exclusivement des taxes perçues

5.7 Résultat du financement spécial « Pâturages Muriaux (8113) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 720'685
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	724'434
	Résultat de l'activité d'exploitation	3'749
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	3'749
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	3'749

Commentaires :

Le compte de résultat du budget 2026 est positif (+ CHF 3'749.-). Les revenus et les charges d'exploitation sont stables par rapport à 2025.

Les taxes liées aux pâturages et le taux de redistribution des subventions restent identiques aux hypothèses budgétaires 2025.

En 2026, l'administration générale prend à sa charge 100% des amortissements de la bergerie des Fonges et 50% des amortissement des investissements de la Chaux d'Abel.

Aucun investissement n'est prévu pour le budget 2026.

5.8 Résultat du financement spécial « Pâturages Peuchapatte (8114) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 159'818
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	162'443
	Résultat de l'activité d'exploitation	2'625
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	2'625
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	2'625

Commentaires :

Le compte de résultat du budget 2025 est positif (+ CHF 2'625.-). Les revenus et les charges d'exploitation sont stables par rapport au budget 2025.

Les taxes liées aux pâturages et le taux de redistribution des subventions restent identiques aux hypothèses budgétaires 2025.

Aucun investissement n'est prévu pour le budget 2026.

5.9 Résultat du financement spécial « Chemins Muriaux (8120) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	-49'117
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	58'201
	Résultat de l'activité d'exploitation	9'084
34	Charges financières	-6'075
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	- 6'075
	Résultat opérationnel	3'009
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	3'009

Commentaires :

Les charges d'exploitation des chemins de Muriaux proviennent en premier lieu des amortissements des dessertes agricoles (48%), lesquels augmentent avec le projet de réhabilitation des dessertes sur deux hameaux et les nouvelles infrastructures au Cerneux-Veuil dessous.

Pour absorber cette charge, la stratégie retenue est d'utiliser exceptionnellement le fonds d'entretien des chemins, (CHF -26'701.-) constitué à cet effet. Son solde estimé à fin 2026 sera de CHF 248'949.-.

Le solde des charges concerne l'entretien courant des chemins, tandis que les produits –hors prélèvement sur financements spéciaux, proviennent des taxes (84 %) et d'une contribution de la commune (16 %).

5.10 Résultat du financement spécial « Chemins Peuchapatte (8123) »

Comptes	Libellés	Budget 2026
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 15'095
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	20'800
	Résultat de l'activité d'exploitation	5'075
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	5'075
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	5'075

Commentaires :

La redevance Alpiq (éoliennes) et la taxe des chemins permettent de couvrir largement les charges d'exploitation liées aux chemins du Peuchapatte, lesquelles sont exclusivement composées de l'entretien courant. Les fonds constitués permettront d'absorber les amortissements d'une future rénovation des chemins du Peuchapatte lorsque cela sera nécessaire.

5.11 Résultat du financement spécial « Forêts (8200) »

Comptes	Libellés	Budget 2025
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	- 250'283
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49	Revenus d'exploitation	253'000
	Résultat de l'activité d'exploitation	2'717
34	Charges financières	0
44	Revenus financiers	0
	Résultat provenant de financement	0
	Résultat opérationnel	2'717
38	Charges extraordinaires	0
48	Revenus extraordinaires	0
	Résultat extraordinaire	0
90100.30 / 90110.30	Résultat total, compte de résultats	2'717

Commentaires :

Le budget 2026 prévoit un montant de CHF 140'000.– pour l'abattage et le façonnage, soit 56 % des charges liées à la gestion forestière. En y ajoutant la contribution de CHF 63'000.– au centre de triage forestier (25 % des charges), les coûts totaux d'exploitation du bois atteignent CHF 203'000.–. Ces dépenses ne sont que partiellement couvertes par les revenus attendus de la vente de bois, estimés à CHF 193'000.–.

Parallèlement, des travaux de reboisement, de soins sylvicoles et d'entretien des chemins forestiers sont prévus pour un montant de CHF 31'700.– (13 % des charges). Le solde des coûts (6 %) correspond aux ressources humaines rattachées au dicastère des forêts.

Des subventions cantonales de CHF 40'000.– ainsi qu'un prélèvement exceptionnel de CHF 20'000. – sur les financements spéciaux permettent d'équilibrer le budget. À fin 2026, ces fonds spéciaux devraient s'élever à environ CHF 463'441. –

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	459'372		414'895		392'279	
31	Charges de biens & services et autres ch.	872'997		972'821		833'955	
33	Amortissements du patrimoine administratif	108'380		87'891		87'124	
34	Charges financières*	7'635		550		2'409	
35	Attributions aux financements spéciaux	77'920		97'920		19'480	
36	Charges de transfert	1'391'420		1'399'651		1'521'044	
37	Subventions redistribuées	596'598		598'815		613'271	
38	Charges extraordinaires					-	
3	Total des charges	3'514'322		3'572'543		3'519'563	

*retraitement des charges liées aux bâtiments imputées dorénavant en charges de biens et services

REVENUS		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		1'611'800		1'605'800		1'632'604
41	Revenus régaliens et de concessions		17'700		16'873		16'873
42	Taxes		686'258		687'458		651'492
43	Revenus divers		127'386		117'932		133'616
44	Revenus financiers*		0		0		26'675
45	Prélèvements sur financements spéciaux		58'001		80'590		1'203
46	Revenus de transfert		192'661		261'177		255'735
47	Subventions à redistribuer		596'598		598'815		613'271
48	Revenus extraordinaires		40'000		58'028		197'551
4	Total des revenus		3'330'404		3'426'673		3'529'019

*retraitement loyers imputées dorénavant en revenus divers

CLÔTURE		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	3'572'543	3'426'673	3'540'027	3'391'436	3'519'563	3'529'019
9	Comptes de clôture	183'918		145'870			9'456

Commentaires :

Le budget 2026 proposé s'inscrit dans la continuité de celui de 2025. L'écart constaté résulte essentiellement de la diminution des subventions destinées au reboisement, liée à la baisse des volumes de coupes de bois. Il convient également de souligner que les charges communales et cantonales sont en recul.

L'écart de résultat entre le budget 2026 et les comptes 2024 s'explique principalement par la différence au niveau des revenus.

En revanche, il convient de souligner que les dépenses communales prévues pour 2026 demeurent comparables à celles effectivement observées en 2024. Le Conseil communal poursuit ainsi ses efforts, en concentrant son action sur la maîtrise des coûts sur lesquels il dispose d'un réel pouvoir d'action.

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	388'878	64'569	330'558	47'898	339'654	64'902
	Excédent de produits/charges	324'309		282'660		274'752	
1	Ordre et sécurité publics - défense	46'550	50'550	41'000	46'600	37'115	46'784
	Excédent de produits/charges		4'000		5'600		9'669
2	Formation	750'182	44'800	729'194	1'000	697'045	48'311
	Excédent de produits/charges	705'382		728'194		648'734	
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	91'595	0	78'400	0	88'697	1'599
	Excédent de produits/charges	91'595		78'400		87'099	
4	Santé	8'539		8'495		2'904	
	Excédent de produits/charges	8'539		8'495		2'904	
5	Prévoyance sociale	475'965	2'166	431'517	2'166	639'019	2'361
	Excédent de produits/charges	465'799		429'351		636'658	
6	Traffic et télécommunication	239'606	93'451	237'094	105'316	204'536	96'005
	Excédent de produits/charges	146'155		131'778		108'531	
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	354'450	355'400	353'769	354'620	258'407	284'511
	Excédent de produits/charges		950		851		26'105
8	Economie publique	1'205'023	1'222'178	1'302'800	1'321'171	1'258'637	1'282'249
	Excédent de produits/charges		17'155		18'371		23'612
9	Finances et impôts	70'006	1'605'762	181'442	1'669'628	106'329	1'815'078
	Excédent de produits/charges		1'535'756		1'488'186		1'708'748
	Totaux	3'622'794	3'438'877	3'694'269	3'548'399	3'632'343	3'641'799
	Excédent de produits/charges	183'918		145'870			9'456

Commentaires :

Administration générale : Les charges augmentent de 17 % par rapport au réalisé 2024, principalement en raison des frais informatiques et du renforcement du personnel pour accompagner l'évolution du secrétariat communal. Elles ne représentent toutefois que 8,9 % du total des charges communales.

Formation : Les charges d'enseignement facturées par le Canton progressent de CHF 53'137.– par rapport à 2024 et constituent plus de 20 % des charges communales.

Culture – Sports – Loisirs – Église : Ce poste correspond essentiellement à la participation communale au déficit du Centre de loisirs, soit CHF 80'000.–.

Prévoyance sociale : Les charges augmentent de 10 % par rapport à 2024 et représentent 13 % du total communal.

Traffic et télécommunication (infrastructures) : La hausse s'explique par les investissements prévus dans les hameaux du Cerneux-Veusil dessous et des Écarres.

Protection de l'environnement et économie publique : Les commentaires détaillés concernant l'eau, les déchets, les pâturages, les chemins et les forêts figurent aux chapitres 5.5 à 5.11.

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	2'234'960		1'710'800		94'457	
51	Investissements pour le compte de tiers						
52	Immobilisations incorporelles	20'000		50'000		28'633	
54	Prêts						
55	Participations et capital social						
56	Propres subventions d'investissements						
57	Subventions des investissements à redist.						
58	Investissements extraordinaires						
		2'254'960	0	1'760'800	0	123'090	

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	0		0			
61	Remboursement de tiers	0		0			
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	0		0			
63	Subventions d'investissements acquises	0	897'000	0	182'900		5'250
64	Remboursement de prêts	0		0			
65	Report de participations	0		0			
66	Remboursement de propres subventions	0		0			
67	Subventions d'investissement à redistrib.	0		0			
68	Recettes d'investissements extra.	0		0			
		0	897'000	0	182'900		5'250

CLÔTURE		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 / 690	Investissement net (report bilan)	1'357'960		1'577'900		117'840	

Commentaires :

Les nouveaux projets d'investissement pour 2026 s'élèvent à CHF 44'000.– sur un total de CHF 1'357'960.–.

Ainsi, 97 % des investissements prévus en 2026 (CHF 1'313'960.–) ont déjà été validés lors de l'assemblée communale de décembre 2024. Ils ont pour objectif principal de préserver la valeur du patrimoine communal.

Le budget 2026 comprend à la fois les travaux reportés de 2025 et ceux programmés pour 2026.

Ces investissements répondent aux attentes des citoyens murivalais et permettent de rattraper le retard en matière d'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que d'amélioration des infrastructures, notamment sur les conduites d'eau et le déploiement d'Internet à haut débit.

7.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023 – 2026

Investissements ⁵		2023 (Réel)	2024 (Réel)	2025 Estimé	2026 (Budget)	TOTAL
Réservoir d'eau Peuchapatte 2021-2022		-20'288				-20'288
Dessertes agricoles 2022		-72'130				-72'130
Chemin Charmattes 2022		26'400				26'400
STEP Chaux-d'Abel		-738				-738
Déplacement conduite eau Roselet 2023		68'649				68'649
Assainissement énergétique (Radon) école Emibois 2023		8'700	1'513			8'700
Place de jeux Emibois 2023		46'116				46'116
Logiciel Urbanus		36'867				36'867
Plancher La Michel et hangar Peuchapatte 2023		23'468				23'468
Réglage luminosité éclairage public			43'357			43'357
Honoraire dessertes, infrastructures et bâtiment (stratégie + direction de chantier)		2'000	65'641	21'500	21'500	110'641
Rénovation et agrandissement hangar des Emibois				34'900		34'900
Honoraire révision PAL		5'497		25'000		30'497
Réhabilitation des dessertes agricoles, étape 2a Cerneux-Veuil Dessous et Ecarres					735'000	735'000
Infrastructures Cerneux-Veuil Dessous et Les Ecarres (éclairage public, internet)					78'560	78'560
Infrastructures Cerneux-Veuil Dessous et Les Ecarres (eau potable)				350'000	63'900	413'900
Renouvellement logiciel gestion des eaux				25'000		25'000
Rénovation bâtiments communaux Muriaux					265'000	265'000
Rénovation bâtiments communaux Les Emibois					120'000	120'000
Mobilier archives					30'000	30'000
Infrastructure pâture Peuchapatte				20'000		20'000
Rénovation cabane Cerneux-Veuil dessus et place pique-nique Muriaux*					24'000	24'000
Mise à jour du cadastre réseau eau potable sur Géoportail*					20'000	20'000
Total		124'542	110'512	476'400	1'357'960	2'069'414

* Nouveaux projets sous réserve de validation en assemblée communale du 10.12.2025

8. Annexes au budget annuel

8.1 Annexes A) et B) au budget annuel

Non-applicable.

8.2 Annexe C) au budget annuel

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous capitaux de tiers (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la LGEaux⁶. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

26000 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

⁶ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

Compte - Libellés	Solde Budget 2025	Impact résultat Budget 2026	Prélèvement Budget 2026	Solde Budget 2026
29000.04 - Fonds pâturages Muriaux	518'829	3749		522'578
29000.15 - Fonds pâturages Peuchapatte	293'806	2'625		296'431
29003.xx - Fonds approvisionnement en eau	332'320	2'426	77'920	258'415
29004.- - Fonds des déchets	117'902	5'124	-10'000	113'026
29006.xx- Fonds forêts	485'584	2'717	-20'000	471'301
29011.00 Fonds des abris				
29009.30 - Fonds taxe de séjour	36'347	0	0	36'347
29009.40 - Fonds entretien chemins Muriaux	282'107	6'457	-26'701	258'415
29009.41 - Fonds entretien chemins Peuchapatte	242'202	4'071	4'071	247'907
29011.00 Fonds des abris	86'843		-1'300	85'543
29400.10 - Réserve de politique budgétaire	641'972	0	-40'000	601'972
29990.xx- Compte général	4'291'044	-209'273		4'081'771
Total	7'331'954	- 183'918	- 20'081	7'102'600

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)

Les fonds des financements spéciaux sont importants et utilisés avec soins et prudence pour couvrir d'éventuelles charges exceptionnelles qui leur sont afférées : poursuite de Prox'iti (Gestion des déchets) et amortissement des dessertes (Chemins de Muriaux).

A l'inverse, le fonds d'approvisionnement en eau est fortement alimenté depuis l'exercice 2025 pour respecter les nouvelles dispositions légales cantonales, qui permettront d'anticiper le financement du renouvellement d'eau.

b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)

-

c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)

-

d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)

-

e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)

Après le prélèvement de CHF 40'000.-, la réserve de politique budgétaire s'établirait à la fin de l'exercice 2026 à CHF 601'972.-.

f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)

-

g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)

-

h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

L'excédent de bilan, qui s'élevait à 4,4 MCHF au 31 décembre 2023, devrait atteindre 4,1 MCHF à la clôture de l'exercice 2026, en tenant compte d'un impact de -0,2 MCHF lié au budget 2025.

9. Proposition du Conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

Pas de changement (1.60 points).

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

Pas de changement (1.5 ‰).

c) Approbation des taxes communales :

OUI : ☒

NON : ☐

Commentaires :

Le règlement relatif à l'approvisionnement en eau a été révisé et accepté lors de l'Assemblée communale du 30.10.2024 pour mise en œuvre le 01.01.2025. Le nouveau règlement implique les adaptations des taxes ci-dessous :

Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³ + taxe de base	
T1 : Tranche jusqu'à 55 m ³ /an	3.30/m ³ + 265.00
T2 : Tranche de 56 à 500 m ³ /an	3.20/m ³ + 275.00
T3 : Tranche de 501 à 1'000 m ³ /an	3.05/m ³ + 340.00
T4 : Tranche de 1'001 à 3'000 m ³ /an	2.90/m ³ + 475.00
T5 : Tranche de 3'000 à 5'000 m ³ /an	2.75/m ³ + 885.00
T6 : Tranche au-delà de 5'000 m ³ /an	2.65/m ³ + 1'560.00

Les taxes de location des compteurs et les minimums résidents sont abrogés.

Les taxes sur les plastics agricoles ci-dessous sont supprimées :

- | | |
|---|--------------|
| a) Exploitations agricoles 0-15 encrannes | 50.- francs |
| b) Exploitations agricoles 16-30 encrannes | 70.- francs |
| c) Exploitations agricoles dès 31 encrannes | 100.- francs |

d) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit : A revoir

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	2'839'804	2'655'886
	Excédent de charges/revenus	183'918	
900	Compte général	2'073'872	1'864'794
	Excédent de charges/revenus	209'273	
90100.20	FS « approvisionnement en eau »	277'974	280'400
	Excédent de charges/revenus		2'426
90100.30	FS « gestion des déchets »	69'876	75'000
	Excédent de charges/revenus		5'124
90100.40	FS « pâturages Muriaux »	720'685	724'434
	Excédent de charges/revenus		3'749
90100.50	FS « pâturages Peuchapatte »	159'818	162'443
	Excédent de charges/revenus		2'625
90100.90	FS « chemins Muriaux »	55'192	58'201
	Excédent de charges/revenus		3'009
90100.9x	Autres FS « chemins Peuchapatte »	15'095	20'800
	Excédent de charges/revenus		5'075
90100.9x	Autres FS « forêts »	250'283	253'3000
	Excédent de charges/revenus		2'717

Il est proposé à l'Assemblée communale d'approuver le budget relatif à l'exercice 2026.

Au nom de la commune de Muriaux

Nathalie Donzé
Maire, conseillère finances




Evelyne Frésard
Caissière communale



Muriaux, le 21.11.2025